

Image not found or type unknown



Prime d'ancienneté pour un contart nouvelle embauche

Par **benoit**, le **22/06/2010** à **10:24**

Bonjour, j'ai été embauché en contrat nouvelle embauche le 13/03/2007 aurais je du avoir la prime d 'ancienneté au 13/03/2010
merci par avance

Par **Visiteur**, le **22/06/2010** à **11:41**

bonjour,
le contrat nouvelle embauche n'existe plus depuis 2008.. tous les contrats ont été requalifiés en cdi...
donc vous êtes en cdi "normal"...
pour la prime d'ancienneté il faut voir dans votre convention collective si elle est prévue..